Image not found or type unknown

Résiliation téléphone pour cause de chômage

Par **sandrine**, le **08/09/2009** à **20:45**

Bonjour,

Je suis actuellement engagée avec un opérateur téléphonique jusqu'en 2011 et souhaite résilier mon contrat.
A la fin du mois je me retrouve au chômage et je prévois mes difficultés de règlement.
J'ai signé un contrat avec SFR au mois de mars, j'ai signé un contrat CDD au mois de février et savais donc à l'avance qu'il se terminerait fin septembre. J'ai déjà appelé SFR qui me dit que ma demande n'est pas recevable conte tenue de ces conditions. Les frais de résiliations sont énormes. Payer toutes les mensualités dues jusqu'en 2011.
Est ce que SFR a raison ou ma condition de sans emploi pourra elle jouer en ma faveur.
Merci pour votre réponse.
Sandrine

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés